

Aide d'État — Décision de ne pas soulever d'objections

(2014/C 66/07)

L'Autorité de surveillance AELE ne soulève aucune objection à l'égard de l'aide d'État suivante:

Date d'adoption de la décision: 4 décembre 2013

Numéro de l'affaire: 74663

Numéro de la décision: 479/13/COL

État de l'AELE concerné: Norvège

Intitulé: prorogation jusqu'au 30 juin 2014 de quatre régimes d'aide à finalité régionale

Base juridique: lignes directrices de l'Autorité concernant les aides d'État à finalité régionale pour la période 2007-2013

Objectif: aide à finalité régionale

Forme de l'aide: avantages fiscaux, subventions directes

Durée: 1.1.2014-30.6.2014

Autres informations: les quatre régimes concernés sont les suivants:

1. cotisations de sécurité sociale différenciées selon les régions, autorisé initialement par la décision n° 228/06/COL
2. application des règles d'amortissement de la loi sur la taxation des huiles minérales à des installations de GNL, autorisé initialement par la décision n° 411/06/COL
3. régime d'aide en faveur du transport régional, autorisé initialement par la décision n° 143/07/COL
4. régime régional de prêts à risque, autorisé initialement par la décision n° 410/06/COL

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site web de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante:

<http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/>
